

**Consignes**  
**Accès aux services de l'Énsa -PB**  
**19 novembre 2020**

**Dans les prochains jours, l'accès des étudiants à l'École sera possible pour certains enseignements et services de façon limitée et encadrée.**

**Les consignes ci-après s'appliquent à l'ensemble des activités hors enseignement.**

Autant que possible, les activités autres que l'enseignement ne doivent pas générer des déplacements multiples ni créer des présences simultanées excessives. Elles doivent être positionnées les jours de présence à l'École ou les jours de travail personnel. Aussi la priorité sera donnée, selon les promotions, les jours suivants :

<b>Année</b>	<b>Priorités</b>	<b>Groupes de PFE</b>	<b>Jour de présence PFE</b>
Licence 1	Lundi, mardi		
Licence 2	Mardi, mercredi		
Licence 3	Jeudi, vendredi		
Master 1	Mardi, vendredi		
Master 2	Mardi, vendredi		
PFE	Tous les jours	Burriel/Gresham/ Dominguez	lundi
		Robin/Fromonot	mardi
		Picon/Habersetzer	jeudi
		Azimi/Cornet	jeudi

Les étudiants en DSA et mastère scénographie ont accès aux services sans planification prédéfinie.

**Consignes générales**

**Ces consignes doivent obligatoirement être strictement respectées quelle que soit la raison de la présence dans l'École.**

**Attestation de déplacement dérogatoire :**

Les étudiants doivent remplir l'attestation de déplacement dérogatoire en cochant le motif « Déplacements entre le domicile le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation... », se munir d'un justificatif d'identité et d'un justificatif émanant de l'École et permettant de prouver que le déplacement considéré entre dans l'un des cas d'accès autorisés : message confirmant un RV dans un service de l'École, message du service des études relatif à un enseignement en présentiel.

**Contrôle des accès :**

Tout étudiant entrant dans l'École doit se présenter à l'accueil du boulevard de la Villette ou de l'Imprimerie muni de sa carte d'étudiant.

Le motif de visite sera vérifié : Lorsqu'il vient suivre un enseignement, il doit être sur la liste des étudiants concernés. Lorsqu'il a un RV individuel son nom doit être vérifié sur la liste communiquée par le service concerné

S'il vient déposer des documents, ou retirer des documents ou impressions, il reste dans la zone d'accueil où ces opérations sont organisées.

**Respect des règles générales de protection :**

- Distanciation physique : Il est rappelé ici qu'il est impératif de garder une distance d'au moins 1 m entre deux personnes, de ne pas se serrer la main ni de s'embrasser, ni de faire d'accolade et de limiter et rester vigilants dans les échanges de documents et autres.
- Masques : Le port du masque grand public est obligatoire dans tous les espaces de l'École.
- Lavage des mains : Les étudiants sont invités à se laver les mains dès leur arrivée et ensuite aussi souvent que nécessaire, notamment et après chaque mouvement à l'intérieur de l'École. L'école a disposé des distributeurs de solution hydro alcoolique à différents endroits et sous différentes formes : accueil, sanitaires, bureaux, médiathèque, centre de recherche documentaire, près des photocopieurs, à l'entrée des ateliers...
- Aération : Les salles d'enseignement ou de travail doivent être aérées régulièrement.
- Les étudiants seront attentifs à entretenir la propreté du matériel mis à leur disposition : table, ordinateur et tout spécialement les claviers et souris, qu'ils pourront désinfecter avec des produits adaptés fournis par

l'école. Ils veilleront à ne pas échanger leurs affaires personnelles (stylos, téléphone).

- Les pauses : les étudiants sont invités à ne pas stationner dans les locaux de l'École.

**Aucun matériel, maquettes etc. ne doit être laissé à l'École.**

**Le strict respect des consignes ci-dessus est indispensable.**

**Le constat de son non-respect impliquera la suspension immédiate de l'accès à l'École.**

